
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la municipalité et de la commune de Nantes (Loire-Inférieure) qui félicitent la Convention pour son décret rendant la liberté aux hommes de couleur et aux noirs, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la municipalité et de la commune de Nantes (Loire-Inférieure) qui félicitent la Convention pour son décret rendant la liberté aux hommes de couleur et aux noirs, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32162_t1_0270_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Nous vous informons que nous avons fait passer au district de Carpentras 10 cloches, 103 marcs 3 onces 1 gros d'argenterie de nos ci-devant églises; nous ne tarderons pas d'envoyer le cuivre et le fer. Vive la République.»

BAVROINE (mairie), ANDRÉ (off. mun.),
GEOFFROY (off. mun.),
J. P. CLOP (off. mun.),
BEUVREMENT (off. mun.),
NÈGRE (off. mun.),
BERGIER aîné (agent nat.),
LABORY (secrét.).

25

La société populaire de Ville, district de Reims, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que le temple consacré ci-devant à l'ignorance et à la superstition, dans cette commune, a été dédié à la raison; et les trésors, en tout genre, qu'il renfermoit, ont été convertis en armes et en monnoye.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Ville-en-Tardenois, 18 pluiv. II] (2)

« Citoyens représentants,

La reconnaissance n'est pas, disoit-on autrefois, la vertu du peuple; cela est vrai d'un peuple esclave à qui presque toujours l'esclavage ne laisse que des vices, mais la pratique de toutes les vertus est ce qui caractérise l'homme libre et le vrai républicain. Aussi, représentants, cette reconnaissance que vous ont acquis sur nos cœurs vos sages décrets, la sublime Constitution par laquelle vous nous avez régénéré et l'énergie avec laquelle vous avez écrasé le monstre hideux du fanatisme et du fédéralisme qui prêts à nous déchirer, se partageoient déjà nos dépouilles, y est-elle profondément gravée en caractères ineffaçables.

Continuez, dignes représentants, les heureux travaux qui préparent et assurent notre bonheur; restez à votre poste pour achever et garantir notre prospérité, la ruine et destruction de nos ennemis. Vous trouverez dans les Sociétés populaires des zélés propagateurs de vos principes sacrés. Chez nous déjà, le temple consacré à l'ignorance et à la superstition a été dédié à la Raison; les trésors en tout genre qu'il renfermoit, convertis en armes et en monnoyes, servent à chasser, battre et détruire nos ennemis. L'arbre de la Raison et de la Liberté étend partout ses profondes racines; les prêtres abjurant l'erreur qu'ils professoient, remettent leur lettres de prêtrises et payent, en se mariant, leurs dettes à la société; les autorités constituées sont épurées, les faux patriotes chassés, les gens suspects incarcérés, et les contributions payées. Les sacrifices en tout genre ont été fait avec plaisir par les citoyens de cette commune; les subsistances même, dont ils étoient sur le point de manquer, ont été livrés volontiers à leurs frères dans la nécessité, sur les réquisitions du district, dans la confiance où ils sont que, veillant à leurs besoins, vous leur ferez fournir les grains dont ils sont maintenant dépourvus.

(1) P.V., XXXII, 60. Minute du p.-v. (C. 295, p. 984, p. 16).

(2) C 295, pl. 984, p. 16.

La Société populaire qui s'augmente considérablement vous demande, citoyens représentants, d'être autorisé à prendre le temple de la Raison pour lieu de ses séances. La municipalité, le comité de surveillance et les assemblées primaires s'y assembleroient aussi, pour y remplir les devoirs que la loi leur imposent, et tous y concourront par leurs soins, leurs zèles et leurs travaux au bonheur public, objet de nos vœux et de nos désirs communs.»

LE BEAU, ECOUVILLE
(vérificateur de l'Enregistrement, présid.),
VARDÉ (secrét.).

26

L'agent national provisoire près le district d'Is-sur-Tille, annonce que la vente des biens des émigrés, dans ce district, se fait avec succès; un bien évalué 71,347 l. a été vendu 183,053 l. Un petit jardin de 40 perches, estimé 500 l., a été vendu 4100 l.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin (1).

[Is-sur-Tille, 24 pluiv. II] (2)

« Citoyen président,

C'est avec une vraie satisfaction que je t'annonce que la vente des biens des émigrés de ce district s'y fait avantageusement. En effet, des fonds évalués 71,347 l. viennent d'être vendus 183,050 l. et un petit jardin entre autres de 40 perches, estimé 500 l., a été porté à la chaleur des enchères à 4100 l.

Chacun veut avoir des dépouilles de ces anciens tyrans des campagnes, cependant que les braves volontaires de ce district leur font danser la Carmagnolle sur les frontières, leurs pères se disputent à l'envi leurs propriétés qu'ils ne rendront qu'à bonne enseigne. En un mot cela va à merveille et cela continuera je t'en assure. Vive la République.»

MULEAU (agent nat. provis.).

27

Les maire et officiers municipaux de la commune de Nantes, félicitent la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur et aux noirs. Législateurs, restez à votre poste, disent-ils, et ne l'abandonnez point, tant qu'il existera des tyrans à combattre, et des esclaves à affranchir de leur joug, des enfans perfides à punir, et de vrais montagnards à récompenser.

Mention honorable, et renvoi au comité de salut public (3).

[Nantes, 25 pluiv. II] (4)

« Législateurs.

Vous venez de porter le dernier coup à l'hydre du despotisme, en écrasant la dernière de ses têtes, celle de l'égoïsme, qui, depuis des siècles

(1) P.V., XXXII, 60. Bⁱⁿ, 2 vent.

(2) C 294, pl. 978, p. 10.

(3) P.V., XXXII, 60. Bⁱⁿ, 2 vent.

(4) F^{ic} III Loire-Inf^{re}, Adhésions et adresses.